

Le Sud-Ouest
Montréal 

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest, à son assemblée fixée pour **le mardi 6 avril 2010 à 19 h** à la salle du conseil d'arrondissement, au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, étudiera la demande de dérogation à l'interdiction de conversion d'un immeuble en copropriété divise, relative à l'immeuble suivant :

3741, 3743 et 3745, rue Notre-Dame Ouest

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande en faisant parvenir au secrétaire d'arrondissement les commentaires écrits qu'elle désire faire valoir, en complétant et en signant le formulaire fourni par la Ville à cet effet, disponible au Bureau Accès Montréal, au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage. Ces commentaires doivent être reçus au Bureau d'arrondissement, 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, au plus tard le 14 mars 2010.

DONNÉ à Montréal, ce 4 mars 2010.

Caroline Fisette, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Pour de plus amples informations concernant cette demande, veuillez contacter le Service de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 872-1943.